



AVIS PUBLIC

Aux contribuables visés au district de la Société de développement commercial formée dans le secteur L'Annonciation

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2019

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE TRÉSORIÈRE QUE :

Conformément aux articles 501 et 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle de perception de la cotisation de 2019 payable par chaque contribuable tenant un établissement d'entreprise dans le district d'une Société de développement commercial formée dans le territoire de l'ancien Village de L'Annonciation est complété et a été déposé à mon bureau le 25 février 2019 et la Ville a procédé à l'envoi des comptes dans le délai imparti.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 25^e JOUR DE FÉVRIER 2019

Guylaine Giroux
Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Guylaine Giroux, trésorière de la Ville de Rivière-Rouge, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en en publiant, conformément à la loi et au Règlement numéro 320 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville, une copie sur le site Internet de la Ville et en en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de ville, le 25 février 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25^e jour de février 2019.

Guylaine Giroux
Trésorière